Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212902902-20260626-DCM20260511-DE

TREGLONOU

Pays des Abers

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TREGLONOU

DEPARTEMENT
DU FINISTERE
COMMUNE DE TREGLONOU

Mairie 29870 TREGLONOU

Tel : 02.98.04.00.70
Fax : 02.98.04.47.81

-oOo-

DCM N° 2026.05.11

Date réunion :
24/06/2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 13
pouvoirs : 2
Votants : 15

Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 1

Date de convocation :
18/06/2026

Date de publication :
25/06/2026

Date d'envoi au contrôle de légalité :

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TREGLONOU, convoqué le dix-huit juin deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à la salle aux Perles de l'Aber, sous la présidence de M. Mickaël ABARNOU, Maire.

Etaient présents : Mickaël **ABARNOU**, Maire ; Ronan **TRANVOIZ**, Morgane **VALENTI**, Cédric **TROADEC,** Odile **LÉON**, Adjoints au Maire ; Daniel **PELLÉ,** Pierre **LE JAN**, Annie **CHAPEL**, Céline **POULIQUEN**, Adeline **LE PORS**, Marianne **GOUEZ,** Anne **JESTIN**, Adrian **STEPHAN**, Conseillers Municipaux.

Excusés : Jean-Luc **LE PORS** *(procuration à Annie CHAPEL)*, Jean-Luc **RIOU** *(procuration à Cédric TROADEC)*,

Secrétaire de séance : Cédric **TROADEC**

OBJET : MODIFICATION DE CIRCULATION RUE DE L'ABER BENOIT

Dans le cadre de l'entretien et de l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire communal, plusieurs besoins ont été identifiés concernant la signalisation horizontale et les équipements de sécurité.

Il est notamment constaté que certains marquages au sol passage piétons ou lignes liées aux « Stop » sont usés et nécessitent une reprise afin de garantir leur bonne visibilité et le respect des règles de circulation par les usagers. Ces interventions s'inscrivent dans une démarche globale d'amélioration de la sécurité et du confort de circulation sur la commune.

Par ailleurs, la municipalité souhaite étudier la mise en place de solutions permettant de mieux réguler la vitesse des véhicules dans les secteurs concernés afin de renforcer la sécurité des automobilistes, des cyclistes et des piétons.

Après étude de la commission nous proposons les aménagements suivants :

- Installer un miroir de circulation en face de la sortie de la sortie du parking de l'Aber Benoît afin d'améliorer la visibilité lors des manœuvres d'entrée et de sortie et de sécuriser les déplacements des usagers.
- Matérialiser l'interdiction de stationner sur la 1ère place du parking par des Zebra.
- Déplacer les débuts et fin de limitation de vitesse à 30km/h avant d'arriver au carrefour en provenance de Lannilis

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré :

- Valide la réalisation de ces travaux et aménagements
- Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à leur mise en œuvre.

TREGLONOU, le 25/06/2026

Le Maire,
Mickaël ABARNOU.

Le Secrétaire,
Cédric TROADEC

Mairie de TREGLONOU 29 (Finistère)

Le Maire de TREGLONOU informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de RENNES– 3 Contour Motte 35000 RENNES - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.